

Ville de gravigny

www.ville-gravigny.fr



BUDGET 2022

Rapport d'Orientation Budgétaire

Débat d'orientation Budgétaire Lundi 21 Février 2022

Qu'est-ce que le DOB ?

Dans les collectivités de plus de 3.500 habitants, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir. Dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif (article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales), les conseillers municipaux sont invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3.500 habitants, prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (Art L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du CCGT).

2

Une note de synthèse (Rapport d'Orientation Budgétaire – ROB) doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution et enfin l'évolution envisagée des taux d'imposition.

Comme les années passées, il sera regardé succinctement la situation économique internationale puis nationale avant de se consacrer plus longuement sur le cas de la collectivité.

Depuis maintenant deux ans, la planète vit au rythme des soubresauts du virus qui alternent optimisme et pessimisme, confinement et déconfinement, mesures restrictives et octroi avec parcimonie de Liberté.

Tant bien que mal, l'économie mondiale a su s'adapter à cette situation chaotique et une croissance positive a été retrouvée en 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience de crise acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'économie. Les plans de soutien massifs ont également largement contribué à atténuer la chute de la croissance économique.

L'optimisme marqué du premier semestre a été tempéré au second, par deux facteurs aggravants qui inquiètent encore pour 2022 :

- La remontée des prix de l'énergie qui provoque et accélère une hausse non négligeable de l'inflation,
- Une désorganisation de la chaîne logistique qui impacte les entreprises déjà confrontées pour certaines à un manque de main d'œuvre.

3

Au niveau national, la croissance retrouvée en 2021 de 6% devrait, selon la Loi de Finances pour 2022, laisser place à une croissance plus raisonnable de 4% ; prévisions élaborées avant cette nouvelle crise sanitaire qui nous frappe en ce début d'année.

Qu'en sera-t-il donc réellement d'autant que l'inflation semble bien installée et risque de déstabiliser l'équilibre précaire retrouvé ?

Pour les finances locales, le projet de Loi de Finances pour 2022 est dans la continuité de celui de 2021 :

- Continuité du Plan de relance en privilégiant l'investissement via la DETR et la DSIL ;
- Maintien de l'enveloppe de DGF au niveau national mais qui ne garantit pas un maintien pour chaque collectivité ;
- Une réforme des indicateurs financiers (potentiel fiscal, effort fiscal et potentiel financier) qui aura des impacts sur le calcul de la DGF sans prendre en considération les augmentations de charges liées entre autre à l'inflation.

Au niveau local, il est souhaité que les conséquences financières de la crise sanitaire soient atténuées en 2022 :

- Des dépenses supplémentaires existent toujours en matière de matériel sanitaire avec en ce début d'année l'achat de masques FFP2, d'autotest, de détecteurs ...
- Il sera encore difficile d'évaluer certaines recettes qui sont très fluctuantes en fonction de l'apparition des variants : recettes de cantine, locations de salles ou d'autres recettes qui ont été suspendues comme la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.
- Sur certains services le personnel a été renforcé pour répondre aux différents protocoles et la collectivité a du pallier à plus de remplacements.

Les charges générales des dépenses de fonctionnement connaissent une hausse conséquente liée à l'augmentation du gaz que nous utilisons pour chauffer les bâtiments communaux.

	2020	2021
Chapitre 60	132.274,38 €	185.481,89 €
Electricité	60.470,34 €	55.286,53 €
Gaz	71.804,04 €	130.195,36 €

Le prix du gaz a connu une hausse historique en 2021 et les collectivités n'ont pas bénéficié des gels annoncés qui ne s'appliquaient qu'aux particuliers. Il convient également de signaler que les taxes (TICGN) ont également augmenté.

Il est à craindre que cette hausse perdure, associée à l'inflation, en 2022 et que nous ayons également une hausse conséquente de l'électricité. Même si de nouveaux marchés ont été signés fin 2021, via le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz), il faut s'attendre à une hausse de 15 à 20% de nos factures d'électricité ! Les collectivités sont confrontées à ce que vivent au quotidien les ménages.

5

D'autres dépenses de fonctionnement connaîtront également des hausses comme les assurances, le carburant, les frais d'entretien, les produits d'entretien ...

Les dépenses de fonctionnement vont devoir être revues à la hausse au détriment de l'investissement et malheureusement il semble difficile de trouver de nouvelles pistes d'économies. Par exemple, la commune a renégocié en 2020 ses contrats de téléphonie faisant passer le coût en 2019 de 18.498 € à 13.233 € en 2021.

Les frais de personnel – Chapitre 012 – ont été contenus et le réalisé est nettement inférieur à la prévision (-88.000 €). Des sommes avaient été inscrites pour pourvoir à des remplacements ou à des créations de postes qui ont été pourvus plus tardivement que prévu. Si l'année 2021 a été consacrée à la mise en place de la nouvelle organisation du travail pour être en conformité avec la Loi du 9 août 2019, d'autres dossiers concernant le personnel communal sont à ouvrir en 2022 : Protection Sociale complémentaire, Régime indemnitaire ... Ces dossiers auront à terme des conséquences sur les finances locales. Le débat sur le pouvoir d'achat des français a forcément des retombées sur notre personnel. Il faudra réfléchir à rendre plus attractifs certains emplois (Aides à domicile, ATSEM, agents techniques ...) si l'on veut maintenir une qualité de service rendu en l'absence d'une politique nationale (gel du point d'indice depuis 2016).

Le Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – a été conforme aux prévisions budgétaires.

La trésorerie plus tendue de la Caisse des Ecoles et du budget CCAS-SAAP a nécessité une vigilance particulière notamment sur les fins de mois, lors du versement des payes. Par sécurité, un complément de subvention de 9.500 € a été versé en décembre pour le budget CCAS-SAAP.

A l'échéance 2023, il est prévu de supprimer le budget de la Caisse des Ecoles et de l'intégrer dans celui de la commune. La commune aura à transférer le personnel de la Caisse des Ecoles et percevra directement les recettes de la restauration scolaire.

6

Lors de l'élaboration du budget, il avait été laissé un montant 24.214 € de crédits non affectés pour les subventions aux associations. Compte tenu d'une subvention versée moindre pour le Comité des Fêtes (-4.000 €) et que le crédit non affecté n'a pas été touché, il reste un reliquat de 26.216 € sur cet article.

Au niveau du **Chapitre 66 – Frais financiers**, les intérêts d'emprunts devraient baisser en 2022 de 13.948,08 € par rapport à l'an passé ; par contre le remboursement du capital, en section d'investissement sera lui en hausse.

Les recettes de fonctionnement :

Comme il se doit, les recettes de fonctionnement avaient été établies avec prudence lors de l'élaboration du budget en raison de beaucoup d'incertitudes :

- Prévu : 3.710.760,00 €
- Réalisé : 3.764.746,78 €

Nous avons eu raison d'être prudent sur la location des salles car il n'y a pas eu de retour à la normale et les réservations sont fluctuantes ... en raison de l'évolution de la pandémie !

De même aucune recette n'avait été inscrite pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, volonté de la collectivité de ne pas impacter les commerces et entreprises.

Par contre, les recettes du chapitre 73 – Impôts et Taxes – sont conformes et même supérieures à nos prévisions liées à des rôles supplémentaires en matière de Taxe Foncière.

7

Les Dotations de l'Etat continuent de baisser pour la DGF, des baisses compensées par les bons résultats du versement du Fonds de Péréquation du Droit Additionnel des Droits de Mutation (103.173 €) qui reflète bien le dynamisme de la commune dans le domaine de l'immobilier.

L'Etat a bien compensé les recettes au niveau de la Taxe d'habitation. Les constructions nouvelles et les hausses annuelles des valeurs locatives permettent des recettes supplémentaires. S'il n'est pas prévu d'augmenter en 2022 les taux d'imposition, une réflexion sera menée en matière de fiscalité locale.

Au niveau de **l'investissement**, comme annoncé lors de l'élaboration du budget 2021, de nouveaux projets ont été lancés et se concrétiseront en 2022 :

- l'étude de **la vidéo protection** a été réalisée pour protéger les bâtiments communaux et les axes stratégiques de la commune. Ce projet de près de 150.000 € a d'ores et déjà reçu une aide conséquente de l'Etat au titre de la DETR et, le Conseil Départemental et l'agglomération « Evreux Portes de Normandie » devraient nous accompagner aussi sur ce projet qui devrait se concrétiser au printemps.

- Autre étude lancée, **l'agrandissement du complexe sportif** et la déconstruction de la salle d'activités de la rue d'Aviron. Après l'étude de faisabilité menée par EAD, le maître d'œuvre est aujourd'hui désigné et le projet s'élevant à plus de 500.000 € se finalise. Un début des travaux pourrait intervenir à l'automne. Ces travaux bénéficieront de subventions de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental et de l'agglomération.

- Des réflexions sont également menées sur d'autres projets : aménagement des abords de la Maladrerie et création d'une aire d'activités multigénérationnelle, création de voies cyclables en partenariat avec le Département et l'agglomération ...

- D'importants travaux aux écoles ont été réalisés en 2021 pour améliorer l'accueil de nos enfants. Une classe a du être créée en réhabilitant la salle des maîtres pour répondre à une ouverture de classe. L'accès à l'école maternelle a été revu et la grande salle de la cantine a été rénovée. Le coût total de ces travaux s'élève à près de 79.000 €. D'autres travaux sont déjà programmés pour 2022.

Conséquence d'une politique en faveur de l'environnement, différents travaux ont été réalisés pour améliorer nos forêts et espaces verts : pose de barrières en forêt, installation de bancs, nettoyage des bords de l'Iton et de l'ancienne voie ferrée ...

Enfin, 2021 a vu éclore les premiers budgets participatifs de la commune. Les habitants veulent améliorer leur cadre de vie et ainsi les premiers aménagements du carré de biodiversité, avenue Aristide Briand, ont commencé, d'autres suivront en 2022.

En partenariat avec l'agglomération « Evreux Portes de Normandie », la réfection complète de la voirie de la rue Jacques Brel a été réalisée au printemps 2021, D'autres travaux de voirie ont été demandés à l'agglomération pour 2022 notamment rue Condorcet et rue de la Mairie.

Par contre les travaux d'enfouissement des réseaux prévus par le SIEGE 27 dans le prolongement de la rue Blanche Barchou n'ont pu être réalisés en raison de la charge de travail des entreprises. Ils sont reportés en 2022 ainsi que l'installation des mâts autonomes d'éclairage public.

9

La collectivité a souhaité être associé aux réflexions menées par l'agglomération sur l'avenir de la zone d'activités de Caër sur la commune de Normanville et des Surettes sur la commune de Gravigny bien qu'ils s'agissent de zones communautaires ; ainsi il est espéré un développement harmonieux et cohérent, 2021 a vu l'ouverture de nouveaux commerces et activités sur ce secteur et des projets existent à proximité qui sont suivis par les élus en concertation avec ceux de l'agglomération.

Une des préoccupations majeures des habitants de la commune est la désertification médicale, le manque de médecins devenant de plus en plus criant. La commune n'est pas un cas isolé : tout le département de l'Eure est concerné et il est un des plus mal classés.

Néanmoins, les élus, sous l'impulsion du Maire, tentent de trouver des solutions et de nombreux échanges ont eu lieu en 2021 sur ce sujet. La collectivité se doit d'être réactive si des opportunités d'installation apparaissent. La construction de structures d'accueil, type Maisons médicales et trop longue et fait fuir les éventuels candidats.

Ainsi la commune pourrait s'engager plus vers la location de bâtiments ou de bureaux, certains ont déjà été repérés et visités dans la commune. Ainsi, en fonction de l'évolution de ce dossier, il sera prévu dans le prochain budget une somme dédiée à la location de bureaux susceptibles d'accueillir de potentiels médecins auxquels il sera demandé une participation financière.

L'endettement de la commune :

La commune n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2021

Ainsi la charge d'emprunt s'élèvera pour 2021 :

Total	Capital	Intérêts
430.231,58 €	293.412,74 €	136.818,84 €

Rappel pour 2020 :

Total	Capital	Intérêts
509.591,23 €	358.824,31 €	150.766,92 €

En 2021, la commune a remboursé l'emprunt relié TVA contracté pour les travaux de l'avenue Aristide Briand en 2019 – 67.000,00 € en capital et 40,20 € en intérêts. Ce remboursement a été compensé par une recette plus importante du FCTVA..

Cette année encore le montant des intérêts baisse ce qui représente une charge de fonctionnement moindre :
- 13.948,08 €

La commune continue donc à se désendetter sans pour cela ne plus investir.

2020 : Encours de la dette par habitant = 838 €

2019 : Encours de la dette par habitant = 893 €

2014 : Encours de la dette par habitant = 1.138 €

Néanmoins nous demeurons au dessus de la moyenne de la strate de communes de 3.500 à 5.000 habitants qui s'élevait pour 2020 à 728 € par habitant.

Ce désendettement permettra de solliciter de nouveaux emprunts, dans l'ordre du raisonnable, pour financer les programmes d'investissement comme l'extension du complexe sportif.

La trésorerie de la commune :

La trésorerie de la commune s'élevait au 1^{er} janvier 2022 à 664.398,47 € (587.518,50 € au 1^{er} janvier 2021).

Il n'a pas été mis en place de ligne de trésorerie sur l'année.

A aucun moment de l'exercice la commune n'a eu des difficultés de trésorerie.

Les allocations de compensation versées par l'agglomération « Evreux Portes de Normandie » qui intègrent depuis 2020 l'ancienne Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) ont été versées mensuellement lissant ainsi les recettes.

Nous venons de percevoir la subvention de 32.724 €, tant attendue, de l'agglomération pour l'aménagement des quais bus sur l'avenue Aristide Briand, travaux réalisés en 2019. Ce dossier est ainsi soldé.

Comme pour les autres exercices, dès le début de l'année, nous devons être vigilants sur notre trésorerie afin d'assumer sans difficultés les grosses échéances de prêts du mois de juin qui s'élève à près de 250.000 € !

Cette vigilance nécessaire de notre trésorerie nous contraint à lisser sur l'année certaines dépenses comme les participations (SDIS, Syndicats Intercommunaux, CCAS-SAAP et Caisse des Ecoles) et les subventions aux associations.

Les budgets CCAS-SAAP et Caisse de Ecoles qui disposent de leurs propres trésoreries ont été plus difficiles à gérer notamment en fin d'année, conséquences de recettes qui ont été inférieures aux prévisions (Caisse des Ecoles) ou qui sont décalées (SAAP).

Les premiers résultats :

	2020	2021
Dépenses de fonctionnement	2.976.585,21 €	3.004.173,17 €
Total	2.976.585,21 €	3.004.173,17 €
Recettes de fonctionnement	3.519.627,84 €	3.335.441,44 €
Excédent reporté	210.293,91 €	430.503,84 €
Total	3.729.921,75 €	3.765.975,28 €
Résultat	+753.336,54 €	761.772,11€
	2020	2021
Dépenses d'investissement	580.790,94 €	599.095,67 €
Déficit reporté	183.253,40 €	113.320,70 €
Total	764.044,34 €	712.416,37 €
Recettes d'investissement	650.723,64 €	646.908,69 €
Total	650.723,64 €	646.908,69 €
Résultat	-113.320,70 €	- 65.507,68 €
Soldes des restes à réaliser	+40.488,00 €	- 48.121,48 €

